

Présentation de l'EPT 8 : contribuer au dialogue territorial

Extraits du référentiel d'évaluation :**Epreuve E8 : « Concertation territoriale »**

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Contribuer au dialogue territorial ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C8.1 Réaliser un diagnostic territorial	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du contexte territorial (institutionnel, économique, juridique, social, paysager, historique, culturel) - Caractérisation des logiques d'acteurs au regard d'enjeux socio-environnementaux d'un territoire - Élaboration de scénarios prospectifs territoriaux
C8.2 Participer à un processus de concertation	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des différents points de vue - Prise en compte des dynamiques territoriales - Proposition d'amélioration du dialogue territorial
C8.3 Communiquer sur un projet sensible en situation de conflit	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la politique de la structure - Identification de points de diagnostic partagé - Adaptation de la stratégie, de l'argumentaire et du programme d'actions envisagé.

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale prenant appui sur des expériences professionnelles vécues et observées par le candidat en lien avec les SPS du champ de compétences « concertation et communication » et permettant d'évaluer les trois capacités C8.1, C8.2 et C8.3. Dans l'hypothèse où le candidat n'aurait pas vécu ou observé de situation de gestion de conflit, il peut s'appuyer sur des situations réelles dont il a eu connaissance, pour démontrer sa capacité à communiquer sur un projet sensible en situation de conflit.

Modalités : Le candidat élabore un dossier de 10 pages maximum composé de :

- une page de garde proposant un résumé des situations présentées
- trois fiches (une par capacité évaluée) décrivant avec précisions des expériences permettant la prise en compte de tous les critères d'évaluation. Chaque fiche fait au minimum 2 pages

Le dossier rassemble des éléments représentatifs, mettant en valeur ces expériences et les compétences acquises en prenant appui sur le(s) stage(s) et les périodes de formation du module M8.

L'évaluation de la capacité C8.1 est située dans le cadre d'une problématique en lien avec la conservation et la valorisation de la nature.

L'évaluation de la capacité C8.2 est située dans le cadre d'une réunion d'acteurs ayant des points de vue différents sur une question sensible liée à la conservation et la valorisation de la nature.

L'évaluation de la capacité C8.3 s'appuie sur une ou plusieurs situations de conflits réelles.

Le dossier est envoyé préalablement aux deux correcteurs selon les modalités définies par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen. Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E8. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve.

Durée de l'épreuve :

40 minutes dont 10 minutes de présentation suivies de 30 minutes d'entretien avec le jury.

Examineurs : deux enseignants parmi :

- Un enseignant d'ESC et/ou
- Un enseignant d'Histoire Géographie et/ou
- Un enseignant de STAE/Gestion et aménagement des espaces naturels,

Tous les enseignants interviennent dans les modules professionnels en BTSA GPN.